



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

N° 38/22 – APPROBATION D'UN CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC ARTEMIS RD – EXTERNALISATION DE LA GESTION DU SYSTEME D'INFORMATION DE LA MAIRIE

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22
- Vu la délibération N°23/20 du 24 mai 2020
- Vu la délibération N°28/20 du 24 mai 2020
- Vu la proposition de la Société ARTEMIS-RD, pour assurer la prestation d'externalisation de la gestion du système d'information

DECIDE d'approuver le Contrat d'externalisation avec la Société ARTEMIS RD.

DIT que ce contrat est conclu pour une durée de 6 mois, à compter du 19 juillet 2022.

DIT que le coût de cette prestation est de 12 530€ HT.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 28 juillet 2022

*Nous, Isabelle Ricard, 1ère Adjointe
Pour le Maire Empêché*
Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

